



Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le **4 JUIN 2019**
ID : 082-228200010-20190430-CP2019_04_25-DE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU TARN ET GARONNE
SERVICE DU DOMAINE**

AVENANT N°1 AU BAIL DU 8 NOVEMBRE 2017

Bail de location de caserne à :	NEGREPELISSE (TARN ET GARONNE)
Code unité immobilière :	820 0 402
Immatriculation Chorus :	117 288
Adresse complète :	22 Avenue Victor Hugo – 82 800 NEGREPELISSE
Terrain :	Section ZI n°406 de 6 425 m²
Unité bénéficiaire :	BT NEGREPELISSE
Propriétaire :	Département du Tarn et Garonne
Composition de l'immeuble :	8 logements et 2 studios Bureaux, locaux techniques et de service, caves et garages
Durée du bail :	neuf ans
Point de départ de la location :	01/12/2014
Date d'effet de l'avenant :	01/12/2017
Montant du loyer annuel initial :	98 811,55 €
Montant du dernier loyer :	98 811,55 €
Montant du nouveau loyer :	100 868,40 €

Entre les soussignés :

1° – Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, domicilié en ses bureaux 100 Boulevard Hubert Gouze, BP 783, 82 013 Montauban cedex agissant au nom et pour le compte du département de Tarn-et-Garonne en vertu d'une délibération de la Commission permanente du

Partie ci-après dénommée "le Bailleur"

d'une part,

2° Monsieur Le Directeur Départemental des Finances Publiques du département de du Tarn et Garonne, domicilié en ses bureaux 5-7 Allée de Mortarieu, CS 70 770, 82 037 MONTAUBAN CEDEX, agissant au nom et pour le compte de l'État en exécution de l'article R 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques et conformément à la délégation de signature qui lui a été donnée par M. Le Préfet du Tarn et Garonne suivant arrêté du 4 juillet 2017.

assisté du **Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Tarn et Garonne, représentant la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale**, dont les bureaux sont sis 75 ter, avenue Marceau Hamecher, BP 145, 82 001 Montauban Cedex .

Partie ci-après dénommée "le Preneur"

d'autre part,

EXPOSE

Suivant acte administratif en date du 08/11/2017 avec effet au 01/12/2014, l'État, Ministère de l'Intérieur, Direction de la Gendarmerie Nationale, a pris à bail, pour une période de neuf ans, un immeuble sis à NEGREPELISSE (TARN ET GARONNE), cadastré section ZI n°406 appartenant au département du Tarn et Garonne.

Cette location a été consentie moyennant un **loyer initial annuel de 98 811,55 €**.

Le loyer a été stipulé révisable au terme de chaque période triennale en fonction de la valeur locative réelle des locaux sans toutefois pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE intervenue pendant période considérée.

Le présent avenant a pour objet de constater, la révision du loyer à l'issue de la première période triennale.

Ceci exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

CONVENTION

Article 1 : À compter du 01/12/2017, le loyer annuel de la caserne sera porté d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille huit cent onze euros et cinquante-cinq centimes (98 811,55 €) à celui de **cent mille huit cent soixante-huit euros et quarante centimes (100 868,40 €)**.

Article 2 : Toutes les autres conditions du bail du 08/11/2017 avec effet au 01/12/2014 qui ne sont pas contraires aux présentes restent et demeurent en vigueur.

Article 3 : Le présent avenant est établi en cinq exemplaires, dont un pour le bailleur, deux pour le service intéressé, un pour le Service Local du Domaine du Tarn et Garonne et un pour le Pôle de Gestion Domaniale Occitanie.

Dont acte.

Fait à MONTAUBAN, le

LE BAILLEUR,

M. le Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne,

LE PRENEUR,

**Le Commandant du groupement
de gendarmerie du Tarn et Garonne**

**Le Préfet du Tarn et Garonne,
par délégation,
le Directeur Départemental des Finances
Publiques du Tarn et Garonne**